

Alain Zenner : une nouvelle culture fiscale

Invité d'honneur et orateur, lors de notre réception de nouvel an, Alain Zenner, Commissaire du Gouvernement aux Finances et à la grande fraude fiscale a longuement développé sa vision d'une fiscalité moderne et rénovée.

1. Situation économique

Alain Zenner a tout d'abord rappelé quelques évidences sur la situation récente de notre pays.

En 2001, pour la première fois en 50 ans, la Belgique a pu clôturer un exercice en équilibre. De même, le taux de chômage est retombé sous la moyenne européenne et pour la première fois, plus de 4 millions de personnes travaillent dans notre pays.

Il a dit sa conviction que la reprise économique sera au rendez-vous plus vite qu'on ne le pense. Les derniers chiffres connus en matière de TVA le confirment. Il faut continuer dans la voie de l'orthodoxie budgétaire.

2. Un climat favorable

Ce que les entreprises attendent d'un Gouvernement, c'est un climat économique propice aux investissements et à la consommation. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Gouvernement a décidé le stop fiscal et même s'est engagé dans la voie de la baisse des impôts, grâce à l'action du ministre des Finances, Didier Reynders.

3. Une autre priorité concerne la simplification administrative

Elle commence à se réaliser concrètement. Ainsi l'e-gouvernement a fait son entrée aux Finances avec l'introduction de la déclaration TVA par voie électronique ouverte dès novembre 2001 aux professionnels de la comptabilité.

Depuis le 10 février de cette année, les assujettis à la TVA peuvent envoyer leurs déclarations TVA via Internet. Il suffira de se connecter au site du Ministère des Finances, sans autre formalité. D'autres possibilités électroniques seront bientôt possibles en matière d'impôts directs.

4. Mais ceci passe aussi par une nouvelle culture au sein du ministère des Finances. Il faut remodeler les relations avec les contribuables, et rétablir un équilibre rompu. La mission du fisc n'est pas -contrairement à ce que pensent certains fonctionnaires- de taxer à tout prix, mais de prélever le juste impôt. Il faut un changement de mentalité des fonctionnaires fiscaux. Les contrôles doivent devenir moins tracassiers et plus équitables. Il faut appliquer la loi fiscale de manière raisonnable et uniforme dans tout le pays.

A cet effet diverses mesures ont été prises dont celle de rendre le Fonctionnaire taxateur responsable également de défendre son dossier devant les tribunaux.

5. Un autre aspect de l'action de simplification est d'examiner avec les secteurs spécifiques de l'industrie, les moyens d'améliorer la situation.

FEDERAUTO a été parmi les premières organisations professionnelles à venir me rencontrer. Ensemble, nous avons établi un agenda des mesures prioritaires. J'ai apprécié la collaboration qui s'est installée d'emblée avec votre Fédération.

Parmi les points en voie de règlement, je citerai la simplification des formalités et le relèvement du seuil de facturation. Elles seront concrétisées dans les prochains mois. Cette collaboration porte aussi sur la grande fraude et en particulier contre les carrousels TVA. Diverses mesures sont en vigueur ou en cours de réalisation.

Ainsi en va-t-il des protocoles de coopération entre la Justice et les Finances pour lutter contre la grande fraude en matière de carrousels TVA et des produits pétroliers. Ce dispositif vient d'être complété par l'installation de cellules de soutien composées d'agents du fisc et de la police fédérale.

L'office central de lutte contre la criminalité financière et économique a été renforcé par la mise à sa disposition d'Agents des Finances spécialisés contre la grande fraude.

L'attribution des nouveaux numéros de TVA se fait après un contrôle approfondi pour dépister des fraudeurs potentiels.

Les assujettis du secteur des huiles minérales sont tous soumis au régime mensuel de TVA quelque soit leur chiffre d'affaires pour pouvoir mieux les contrôler et éventuellement sévir. D'autres mesures sont à l'étude, dont une procédure de contrôle des désimmatriculations ou encore l'obligation de payer par chèque ou virement bancaire tout achat de plus de 15.000 euros. Telles sont quelques unes des mesures en vue d'améliorer la lutte contre la grande fraude.

Provenant du secteur privé, Alain Zenner a clôturé son intervention en relevant la lourdeur des procédures administratives et les trop longs délais qui s'écoulaient entre la prise de décision et la mise en oeuvre de celles-ci. Néanmoins, la hiérarchie des Finances a pris conscience de la nouvelle culture fiscale que prône le Gouvernement. Alain Zenner a promis de veiller, jour après jour, avec méthode et détermination à ce que cette nouvelle culture fiscale se traduise concrètement auprès de tous les acteurs du terrain. Selon la formule d'André Maurois "le Fisc, aux yeux de beaucoup, serait un ennemi, alors qu'il est en fait un serviteur". Il faut redonner vie à cette maxime.